

## RAPPORT sur les travaux de la Commission en 1946

*Monsieur le Ministre,*

La Commission royale de Toponymie et de Dialectologie a tenu pendant l'année écoulée trois séances plénières et neuf séances de section. Toutes ces réunions eurent lieu dans les locaux que la Fondation Universitaire avait mis gracieusement à notre disposition.

La Section flamande consacra trois séances extraordinaires à un problème d'importance capitale, soulevé par M. J. LINDEMANS dans sa communication sur *La révision de l'orthographe des dénominations cadastrales*.

De son exposé il appert que les dénominations du Cadastre et des atlas des chemins vicinaux ont un aspect très différent d'une commune à l'autre. Ces différences sont de deux espèces : parfois le nombre de dénominations notées est beaucoup plus considérable dans une commune que dans l'autre, ce qui doit nous faire supposer qu'il y a d'importantes lacunes ; mais c'est surtout l'orthographe des lieux dits qui fourmille d'erreurs et d'inconséquences, à tel point que les noms en deviennent méconnaissables.

Cette situation ne peut nous surprendre lorsque nous nous rappelons comment ces nomenclatures furent composées : l'enquêteur était généralement un étranger ignorant le dialecte et même parfois la langue du pays ; le témoin était un employé subalterne, souvent le garde

champêtre ; cela se passait en 1840, à une époque où l'instruction était chose rare.

Depuis plus d'un siècle l'Administration se sert de cette documentation défectueuse : il est donc grandement temps de prendre en main la révision de ces dénominations. La tâche sera longue et il faudra faire appel à des collaborateurs compétents se trouvant sur place. La Commission se met à la disposition du Ministre compétent pour s'atteler à cette tâche.

Cette révision comporterait deux parties :

1° la confection de nouvelles listes des lieux dits devant figurer au Cadastre (noms encore vivants ou noms ayant une valeur historique) ;

2° la normalisation de l'orthographe.

Une subvention de l'État, répartie sur une vingtaine d'années (il y a environ 1.200 communes flamandes et 1.500 communes wallonnes), serait nécessaire pour mener à bien ce grand travail.

Ces trois séances extraordinaires ont été consacrées à fixer la méthode de travail.

En 1946 la Commission royale eut à déplorer le décès d'un de ses membres les plus éminents, M. JEAN HAUST, professeur émérite de l'Université de Liège, membre effectif depuis le 7 avril 1926, décédé le 23 novembre 1946.

MM. J. HERBILLON, président, et L. REMACLE, membre de la Section wallonne, J. VANNÉRUS, président général de la Commission, et É. LEGROS, secrétaire de la Section wallonne, prononcèrent respectivement à la séance de la Section wallonne et à la séance plénière, l'éloge funèbre de ce grand savant.

En séance du 29 octobre 1945 la Commission décida de présenter MM. O. JODOGNE, É. LEGROS et M. PIRON, membres correspondants, comme membres effectifs, en remplacement de MM. E. DONY, E. FAIRON et E. BOISACQ,

décédés, et M. A. BAGUETTE, docteur en philosophie et lettres, comme membre correspondant, en remplacement de M. A. PIERRET, membre correspondant décédé. Ces nominations se firent par arrêté royal du 15 janvier 1946 et par arrêté ministériel de la même date.

En séance du 28 janvier 1946 la Commission prit la résolution de présenter MM. M. YANS et M. A. ARNOULD, archivistes-paléographes, comme membres correspondants en remplacement de MM. O. JODOGNE et É. LEGROS, nommés membres effectifs. Ces nominations se firent par arrêté ministériel du 25 mars 1946.

En outre, l'élection faite par la Commission en séance du 10 mars 1941, de M. L. REMACLE, membre correspondant, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. J. FELLER, décédé, fut approuvée par arrêté royal du 25 mars 1946.

Les communications suivantes ont été faites :

Aux séances plénières :

J. LINDEMANS : *Quelques résultats de géographie toponymique flamande.*

M. LINDEMANS résume — surtout à l'intention de ses collègues wallons — quelques résultats, obtenus par la méthode géographique, c'est-à-dire par les enquêtes sur l'aire occupée par certains vocables toponymiques, telle qu'elle se révèle par les noms de lieux. Il a pu établir ainsi la corrélation qui existe entre les localités portant un nom en *-ingahem* ou *-hem* et les terres désignées par *kouter*. Primitivement, les terres cultivées se nommaient *kouter*, ou *akker*, ou *esch*, formant trois zones bien distinctes. Les terres en friche étaient désignées dans les deux premières par *veld* ; dans la troisième par *kamp*. Pour les prairies à faucher, il existait de même trois vocables ayant chacun son aire propre : *beemd*, *meers* et *meet* (made) ; mais il n'y a aucun rapport entre leur expansion géographique et celle des noms de terres labourées. L'aire d'expansion de *kouter* et de *meers* se prolonge au sud, en terre romane (Hainaut, Picardie), par une zone de *couture* et *marais*, au sujet de laquelle il serait intéressant d'avoir des précisions.

Ces études ont paru en néerlandais dans le *Bulletin de la Commission* de 1941, 1943 et 1945.

J. VANNÉRUS : *Les lieux dits „Mort-Homme, Morte-Femme, Dooden Man, Dood Wijf” et leurs congénères* (1).

A la Section wallonne :

L. REMACLE : *Un emploi remarquable de l’infinitif en wallon.*

M. REMACLE résume un chapitre des études qu’il prépare sur la syntaxe wallonne. Il s’agit de l’emploi d’un infinitif représentatif ou substitut (type : „il monte et descendre”), fréquent dans la langue parlée. Actuellement cet infinitif vit au moins dans le liégeois et le namurois, et il paraît différent de l’infinitif de narration français. M. REMACLE hasarde diverses hypothèses concernant l’origine de ce tour, qui se caractérise par sa commodité économique.

W. BAL : *Les appellations wallonnes du Jeu de Bâtonnet.*

J. HERBILLON : *Quelques toponymes cadastraux de la province de Liège : Couture-Tombe.*

M. A. ARNOULD : *L’ouest-wallon „su pi su fou(r)tche”.*

M. ARNOULD traite de l’expression wallonne „so pâ so fotche” (liég.) qui devient dans l’ouest-wallon : „su pi su fou(r)tche”, et qui manque au domaine picard. Le mot „pied” s’est substitué au représentant de „pal, pieu”, disparu de l’ouest-wallon (sauf à Leers-Fosteau, où *piè* signifie précisément „pied” et „pieu”, et dans le pays de Chimay, où *pé* = „pieu”). A noter : „su piè su mè (= main)” à Thuin et Biercée, et : „su pi su broke” à Houdeng, expressions qui seraient à contrôler. Le sens général est : „faire quelque chose de façon précipitée et précaire”, puis „en étant obligé de le faire” ou „en hésitant”.

Après avoir signalé les essais d’explication fournis par ses témoins, M. ARNOULD cherche l’origine dans des usages se rapportant à l’habitation : des textes hennuyers du XVI<sup>e</sup> siècle signalent

(1) Si le titre n’est pas suivi d’un résumé, cela signifie que la communication a paru dans l’entretemps ou paraîtra incessamment.

des pauvres vivant „sur fourque” ou „sur estaques” dans des bois et sur des communaux ; c'était le cas, notamment, des lépreux.

J. VANNÉRUS : *Le nom de Behogne (Rochefort)*.

M. PIRON : *Le liégeois „cow'lâre”*.

J. HAUST : *Notes d'enquête dialectale : „jeter à la gri-bouillette”*.

A la Section flamande :

J. LINDEMANS : *La révision de l'orthographe des dénominations cadastrales*.

A. CARNOY : *L'origine du nom de lieu „Baquelaine”*.

J. L. PAUWELS : *L'accent tonique dans certains composés*.

M. PAUWELS se demande s'il faut écrire en un ou en deux mots des noms de rue tels que *Naamse Vest*, en d'autres termes, faut-il les considérer ou non comme des noms composés? Il s'agit d'une question de principe : quel est le critère à adopter pour définir un nom composé? Une seule réponse est possible : l'accentuation doit fournir le critère. Dans les expressions formées d'un adjectif plus un nom, c'est ce dernier qui normalement porte l'accent tonique : lorsque les deux termes se soudent en un composé, ceci est indiqué par un déplacement de l'accent sur le premier terme ; p. e. : „Ik woon in de nieuwe *straat*” opposé à „ik woon in de *Nieuwstraat*” ; „ik woon in de *Platte Lo*” opposé à „ik woon in de *Grootlo*”.

J. LINDEMANS : *Adverbes pronominaux dans la toponymie et l'anthroponymie*.

Le tome XX (1946) du *Bulletin* de notre Commission qui est sous presse comprendra, outre le rapport annuel, la liste des membres, un portrait et quatre cartes ; la nécrologie de M. J. HAUST, par É. LEGROS, une recommandation aux autorités communales à propos de la dénomination des rues et des places publiques par É. LEGROS, des études toponymiques et dialectologiques de J. VANNÉRUS, A. VINCENT, J. HERBILLON, † J. HAUST, W. BAL, A. VAN LOEY, M. GYSSELING, CH. VERLINDEN, FR. VANACKER, V. VER-

STEGEN et M<sup>lle</sup> L. VAN DEN KERCKHOVE, également les notices bibliographiques de É. LEGROS, L. GROOTAERS et J. H. VAN DE WIJER-H. DRAYE.

Selon l'usage, un certain nombre d'exemplaires du *Bulletin* seront envoyés pour compte rendu ou à titre d'échange ; comme les années précédentes, soixante exemplaires seront mis à la disposition des étudiants en philosophie et lettres de nos quatre universités qui s'intéressent à la toponymie et à la dialectologie.

Les publications reçues en échange ont été déposées aux instituts de toponymie et de dialectologie des quatre universités belges, comme l'atteste la liste jointe au présent rapport.

Un nouveau service d'échanges fut proposé avec la *Bibliothèque Nationale de Paris*, la *Revue des Langues romanes*, la *Rivista di Studi Liguri* et l'*Institut archéologique liégeois*.

Sur la proposition de M. J. H. VAN DE WIJER, la Commission a complété la collection de M. ROELANDT, en témoignage de sa gratitude pour la collaboration de ce jeune savant à l'étude de l'anthroponymie.

La Commission a été consultée dans le courant de 1946 au sujet de certains changements de noms de rues proposées par les communes de Mons, Bléret (Liège), Vorst (Anvers), Deynze, Jauche, Jumet, Anvers, Gooik, Heverlee, Uccle, Eupen, Strée, Merksem (Anvers), Leuze, Kalmthout, Gembloux, Jemeppe-sur-Sambre, Luigne et Marilles.

Après une discussion approfondie des différents cas, elle a fait connaître son avis à MM. les gouverneurs ou aux administrations communales intéressées.

La Commission a attiré l'attention du Ministre de l'Intérieur sur le fait que le *Moniteur* a publié un arrêté royal du 2 août 1946, fixant une forme nouvelle du nom de la commune *Mechelen - aan - de - Maas*, à savoir *Mechelen-*

*aan-Maas*. L'Administration ignore donc que la forme adoptée en 1929 par notre Commission a été publiée au *Moniteur* et possède par conséquent un caractère officiel.

La Commission a également communiqué au Ministre de l'Intérieur un avis favorable sur l'orthographe „Liège” au lieu de „Liège”.

Émue par le fait que depuis plusieurs années, malgré les circulaires ministérielles, un grand nombre de communes apportent des changements à la dénomination de leurs rues et places, faisant disparaître ainsi des noms anciens, souvent d'une grande importance historique, toponymique ou folklorique, la Commission a fait remarquer au Ministre de l'Intérieur que les communes qui désirent perpétuer le souvenir de leurs concitoyens qui se sont distingués pendant cette guerre ou comme bienfaiteurs, pourraient le faire en appliquant des mémoriaux sur les maisons mêmes où ils ont vécu.

Donnant suite à une lettre de M. L. VERHULST, directeur général du Cadastre, relative à l'orthographe et la traduction des lieux dits flamands du Nord de la province de Liège, la Commission a pu faire parvenir à l'intéressé les renseignements pour trois communes, à savoir : Wamont, Landen et Attenhoven.

La Commission regrette profondément de ne pas disposer de la documentation suffisante et des fonds nécessaires pour mener à bien la révision des lieux dits des autres communes flamandes de la province de Liège.

Depuis la libération, vos prédécesseurs et vous-même, Monsieur le Ministre, avez noué des relations culturelles avec plusieurs pays de l'Europe occidentale. Nous applaudissons de tout cœur à ces initiatives et sommes convaincus que la propagation des publications scientifiques de notre pays peut contribuer dans une large mesure à ce rapprochement culturel. Pour ces raisons la Commission n'a

laissé passer aucune occasion, depuis sa création, d'échanger son *Bulletin* avec des revues et des publications étrangères.

Elle croit pouvoir affirmer que son *Bulletin* et les *Mémoires* publiés par elle, sont fort prisés dans les milieux scientifiques étrangers, tout autant que dans notre pays. Aussi regrette-t-elle profondément que la continuation et le développement de son activité scientifique soient de plus en plus contrecarrés par des difficultés d'ordre financier. De tous les objectifs qu'elle s'est assignés et dont certains sont mentionnés dans ce rapport, elle ne peut pour ainsi dire en atteindre aucun, faute des crédits nécessaires.

A plusieurs reprises la Commission a adressé de pressants appels au Ministre de l'Instruction publique afin d'obtenir une majoration de crédit ; chaque année, elle se voit obligée de solliciter des crédits supplémentaires, destinés à couvrir les frais d'impression du *Bulletin*.

Dans la collection de *Mémoires*, dont le premier tome parut en 1934, à peine six études ont été éditées, bien que de nombreux travaux importants soient prêts pour l'impression.

Veillez bien, Monsieur le Ministre, agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Bruxelles, le 24 janvier 1947.

*Le Secrétaire,*  
WILLEM PÉE.

*Le Président,*  
J. VANNÉRUS.

---